

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00335  
**Propriétaire(s) :** Minto Communities Inc.  
**Emplacement :** 228, promenade Kimpton  
**Quartier :** 6 – Stittsville  
**Description officielle :** partie des lots 23 et 24, conc. 12 et îlot 103,  
plan enr. 4M-1192  
**Zonage :** R3YY[2338]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite construire une nouvelle maison isolée de deux étages de 7,64 m sur 14,88 m pourvue d'un garage attenant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la superficie de l'entrée de cour à 58,7 % de la cour avant, ou 25,84 mètres carrés, alors que le règlement permet que l'entrée de cour ait une superficie maximale de 50 % de la cour dans laquelle elle est située ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 22 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.